

---

Décret, sur la motion d'un membre, accordant au citoyen Rassicod, curé démissionnaire de Saint-Martin-des-Champs (Seine-et-Marne), de servir dans l'armée qu'il aura choisie, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret, sur la motion d'un membre, accordant au citoyen Rassicod, curé démissionnaire de Saint-Martin-des-Champs (Seine-et-Marne), de servir dans l'armée qu'il aura choisie, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 107;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34409\\_t1\\_0107\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34409_t1_0107_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 12 Pluviôse An II

(Vendredi 31 Janvier 1794)

Présidence de VADIER

## 1

La séance est ouverte par la lecture des procès-verbaux des séances du matin et du soir du premier pluviôse.

Les rédactions en sont adoptées (1).

## 2

Le citoyen Jacques Arnoux, du lieu de la Four-du-Pin, département de l'Isère, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3) et renvoi au comité de liquidation.

## 3

Le citoyen Rassiod, curé démissionnaire de Saint-Martin-des-Champs, département de Seine-et-Marne, déclare que, quoique sans fortune, il désire de faire remise à la République, de la pension de 800 liv. que la loi lui a donnée; et que, pour unique retour, il demande que la Convention lui accorde l'honneur de servir en qualité de soldat dans telle armée qu'elle voudra (4).

Il n'a ni patrimoine ni épargnes, ni protection aucune, mais il sera fortuné s'il peut obtenir sa demande (5).

Sur cette proposition, convertie en motion par un membre, la Convention nationale décrète que le citoyen Rassiod ira servir dans telle armée que bon lui semblera (6).

## 4

Le citoyen Antoine Rambaud, notaire à Mornant, district de la campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône, fait don à la nation de la finance de deux offices de notaire

(1) P.V., XXX, 266.

(2) P.V., XXX, 266. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 237; *J. Sablier*, n° 1111.

(3) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXX, 266. Décret n° 7814. Mention dans B<sup>in</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>t</sup>); *M.U.*, XXXVI, 237; *J. Sablier*, n° 1111; *C. Eg.*, n° 532.

(5) C 290, pl. 919, p. 15. Texte original de la lettre, s.d.

(6) Note à la lettre.

dont il est propriétaire, et d'une somme de 900 liv., prix du montant de l'estimation d'un cheval qu'il a cédé à la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoyé au comité de liquidation.

## 5

Les administrateurs du département de police font passer l'état du nombre des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 10 pluviôse : le nombre s'élève à 5 276 (3).

Insertion au bulletin (4).

[Commune de Paris, 11 pluv. II. Etat au 10 pluv.] (5)

Nom des prisons	Nb de détenus
Conciergerie .....	488
Grande-Force .....	615
Petite-Force .....	294
Sainte-Pélagie .....	206
Madelonnettes .....	183
Abbaye .....	141
Bicêtre .....	792
A la Salpêtrière .....	350
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	83
Maison des Fermes .....	31
Luxembourg .....	451
Maison de suspicion, rue de Bourbe .....	430
Irlandois, rue du Cheval Vert .....	28
Les Picpus, Fbg St Antoine .....	143
Réfectoire de l'Abbaye .....	66
Les Angloises, rue St Victor .....	110
Les Angloises, rue de Loursine .....	92
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	200
Les Angloises, Fbg St-Antoine .....	38
Ecoissais, rue des Fossés St Victor .....	76
Saint Lazare, Fbg St Lazare .....	199
Maison Mahay, rue du Chemin vert ....	74
La Chapelle, rue de la Folie Renaud ....	27
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	110
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	49
Total général .....	5 276

(1) P.V., XXX, 267. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 238; *J. Sablier*, n° 1111; *J. Fr.*, n° 495.

(2) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXX, 267.

(4) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) C 291, pl. 931, p. 31.